



Paris, le 3 octobre 2008

Destinataires :

- Comités Régionaux
(pour diffusion aux clubs et aux juges
GR)

Réf. : JCJ/DC/ n°2102-2008
Service Sport (01 48 01 24 24)
Objet : Précisions jugement GR
Lettre FFG n°9

Madame, Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe, « la lettre FFG n°9 » sur laquelle sont apportées des précisions sur le jugement en artistique.

Ces décisions sont applicables dès maintenant.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Jean-Claude Jacquetin
Directeur Technique National

Copie: JR – DA – DTG – MB – DML – BTH - CNS GR – DTZ - FPG - Communication -
Formation

PRÉCISIONS JUGEMENT GR

Compte rendu des colloques de Judges et Technique BOURGES les 12/13/14 et 26/27 septembre 2008

➤ Modifications et précisions de la brochure technique 2008 / 2009

1. Dans la brochure technique, **page 26**, les engins des espoirs sont bien Massues, Ruban, Ballon, comme indiqué dans le tableau des difficultés et non Corde Cerceau Ruban comme indiqué en haut de page.
2. Dans la brochure technique, les engins des ensembles Villancher seniors sont bien 2 Cordes / 3 Rubans comme indiqué dans le tableau synoptique page 2, et non 3 Cordes / 2 Ballons comme indiqué page 22.

➤ Précisions concernant la notation de la vie fédérale 2008 / 2009:

Tous les programmes de la saison 2008 / 2009 seront notés sur le code 2007, sauf les Nat A (cf. brochure)

1. Difficultés :

Une difficulté de souplesse précédée d'un élément de renversement du corps augmente la valeur de la difficulté de 0.20 points (voir code FIG). Ce principe s'applique à la vie fédérale.

Exemple : souplesse arrière + penché avec buste en dessous de l'horizontale = valeur D et autorisé en catégorie Fédérale.

Exemple : souplesse arrière sur les coudes (ou roulade AR poisson) + relevé dorsal = valeur D et non autorisé en Critérium

2. Passage en National B via la validation de la CF 4 :

Pour la saison 2008 / 2009, une minime 1^{ère} année ayant validé le ruban jaune ou doré de la CF 4 en juin 2008, peut accéder à la catégorie Nat B. Les nouveaux programmes POP 2008 / 2012 ne permettent plus qu'aux poussines et benjamines de passer la CF 4. En conséquence, **à partir de la saison 2009 / 2010 seules les benjamines** deuxième année pourront être orientées en National B minime (cf. brochure POP).

3. DC2, Artistique : CAP

En DC 2 les difficultés corporelles sont interdites. En conséquence, aucune CAP associée à un élément corporel ne pourra bénéficier de la revalorisation de 0.20.

Exemple : équilibre attitude pied à plat + mouvement asymétrique des massues = 0.

4. Artistique, fiches techniques : CAP, tolérance de 0,50

Pour toutes les catégories Fédérales, Nat B et DF, une tolérance de 0,50 est autorisée.

Le nombre de CAP indiqué sur la fiche devra être inscrit de la façon suivante :

Total entraîneur / total maximum validé

5. Fédérales Benjamines, difficultés imposées :

Les Fédérales Benjamines ont 3 difficultés imposées (au choix niveau 1 2 ou mixte) jusqu'à la zone. Pour les Fédérales qualifiées en finale individuelle, ces 3 difficultés ne sont plus obligatoires (pas de pénalité pour difficultés imposées manquantes).

6. Inter comités : catégorie Jeunesse.

Les enchaînements à l'engin (1 engin au choix) seront notés sur le programme Avenir du championnat de France :

Note D : de 2 à 8 difficultés de A à D (valeur code 2007) sans obligation des 3 difficultés imposées avec 3 difficultés du GCO obligatoire : note D / 3,80 points.